

Gellé était resté célibataire. Il était fils unique et vivait avec ses deux sœurs Marie-Anne (1784-1841) et Catherine (1797-1876) au N° 2 de la rue de l'Eau, l'ancien hôtel de la famille de Brias de Hollenfels. Il considérait comme un devoir d'être l'appui de leurs vieux jours.

Catherine Gellé, vénérée par toutes les familles qui avaient entretenu de bons rapports avec son frère, était une femme de bien. Comme le relève l'Aperçu historique et statistique de la Bienfaisance publique à Luxembourg (Jong Hemecht 1937, 3/4), elle dota le Bureau de bienfaisance de la capitale en 1835 de Fr. 17.000.- et en 1874 de Fr. 26.458.-. Enfin elle avait constitué une Bourse de Fr. 6.000.- en faveur d'un élève indigent de l'Ecole normale des instituteurs.

Quant à J.-B. Gellé lui-même, son abnégation n'avait pas connu de bornes et, en fait de charité, ses interventions avaient été innombrables.

Aussi ses mérites avaient-ils été entièrement reconnus de toutes parts. Les distinctions honorifiques qui lui furent décernées en font foi. Déjà en 1822, il lui fut conféré le grade de chevalier dans l'ordre du Lion Néerlandais auquel vint s'ajouter en 1841 la cravate de commandeur du même ordre. En 1842, il reçut le titre de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne avec étoile. Le roi des Belges l'avait nommé commandeur de l'ordre civil de Léopold, en 1843.

C'est là un bref et succinct aperçu des différentes époques de la vie administrative et familiale de Gellé. Mais passons à son œuvre principale, l'institution d'un enseignement primaire régulier et bien conditionné au Luxembourg.

*
* *

discours de bienvenue et d'adieux, et de forts nobles sentiments pour les discours funèbres. Cela intéressera sûrement les lecteurs de la «Biographie Nationale» d'apprendre des détails sur la vie de quelques-uns de ces francs-maçons dont il est question dans les discours de Gellé.

A la fête de la St-Jean, en hiver 1809, lors de la réception d'un F.: Joseph Vincent, adjudant sous-officier du 69^e régiment, il est question de la mort des FF.: Jacques Sauveur Dumont, commandant de la compagnie de réserve et Gallois, membre de la Loge militaire «La Fraternité» à l'Orient du 59^e régiment, tous les deux «tombés sous les coups d'un ennemi désespéré» et ayant «péri pour la gloire de la Patrie».

Le discours que Gellé prononça à la réception de M.-L. Schrobilgen le 8 novembre 1814 contient des considérations judicieuses sur le Travail ainsi que sur la profession d'avocat.

Des éloges funèbres concernent:

F. G. Bohne, né le 17. 11. 1782 et qui venait seulement d'être initié aux mystères de la maçonnerie. Directeur des approvisionnements militaires, ce maçon devait, de son vivant, avoir subi des attaques apparemment injustifiées (Juillet 1821).

Le receveur de la ville de Luxembourg Jodoc-Frédéric Hochhertz, né en cette ville le 9. 6. 1776, avait servi comme officier sous les drapeaux